



Ivresse publique et casier judiciaire... aidez moi!

Par **paul35_old**, le **27/09/2007 à 21:40**

Je viens d'être condamné par ordonnance pénale à 102 euros d'amende pour ivresse publique manifeste (article R.3351-1 code santé publique).
Je souhaite rentrer dans la fonction publique et cette condamnation m'inquiète. Je crois qu'il s'agit d'une contravention de niveau 2, mais je n'en suis pas sûr: **est-ce bien une contravention de niveau 2 ?**
Je sais que l'on me demandera de présenter mon casier judiciaire numéro 2. **Cette condamnation sera-t-elle inscrite sur ce casier judiciaire de niveau 2 ?**
Si cette condamnation est inscrite sur ce casier, **quelle est la procédure pour tenter de la faire effacer?** Je n'ai pas bien compris si je devais m'adresser au procureur de la République ou au juge de proximité qui m'a condamné.
Si cette condamnation ne peut pas être effacée, **serait-elle de nature à m'empêcher de rentrer dans la fonction publique?**
Je sais que ces questions ont déjà été abordées dans le forum, mais j'aimerais une réponse précise à mon problème... aidez-moi je suis en panique, cela fait des mois que je me prépare à passer des concours administratifs.
Merci de votre aide!!

Par **Jurigaby**, le **28/09/2007 à 11:50**

c'est pas plutôt l'article R 3353-1 du CSP?

Par **paul35_old**, le **28/09/2007 à 17:53**

oui c'est bien celui là: R.3353-1 CSP.rnrnj'ai épluché les textes de loi, apparament les contraventions de deuxième classe ne rentrent pas dans le B2. Est-ce bien vrai? si c'est le cas cela arrangerait bien mes affaires...

Par **paul35_old**, le **29/09/2007 à 17:10**

quelqu'un peut-il me confirmer que les c2 ne rentrent pas dans le B2 et donc que je n'ai aucun souci à me faire?

Par **Jurigaby**, le **29/09/2007 à 19:54**

Pardon, pour le retard.rnrnEffectivement, les contraventions de police ne rentre pas dans le cadre du B2.

Par **paul35_old**, le **30/09/2007 à 10:03**

ouf... je me suis inquiété pour rien alors... Merci pour ton aide jurigaby, et bonne continuation ce forum est d'une très grande utilité.